

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SUET**

SEANCE DU 11 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin, à 18h30, le Comité du Syndicat Intercommunal de Musique et de Danse du SUET, légalement convoqué le 3 juin 2026 conformément à l'article 2121.9 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie de Chantepie sous la présidence de Vincent VIVIER Président.

Etaient présents, les délégués titulaires ou les délégués suppléants suivants (en remplacement des délégués titulaires) :

Pascal CABARET, Françoise HUCHE, Sonia ARENA, Jocelyne DANSAY (remplacement de Mélinda PELLOTÉ-HÉRY), Stéphane CHAUVET, Vincent VIVIER, Frédéric LÉGLISE, Yann BERNARD (remplacement de François DELANOË), Jennifer PELTIER, Franck HARDY, Alain PRIGENT, Ismehen KHELIF, Isabelle DUCHEMIN, Stéphanie BOHUON

Absent. (es) : Sabine DESENDER,

Madame Ismehen KHELIF est nommée secrétaire de séance

D020 / 2026 – Décision modificative n° 2

Vu le code général des collectivités territoriales, article L1612-11 ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 prévoyant la possibilité de procéder à des modifications budgétaires ;

Vu le budget primitif 2026 adopté le 26 février 2026 ;

Vu la délibération D019/2026 de renonciation aux indemnités de fonction par le président et les vice-présidents demandant que la dépense initialement prévue pour les indemnités soit réintégrée pour la gestion des charges

Section de fonctionnement :

Plusieurs professeurs absents et non remplacés n'ont pu assurer leurs cours de danse et musique, cette décision modificative va augmenter les crédits et ainsi permettre les remboursements de cours.

Désignation	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement		
65 autres charges de gestion courante		
65311 indemnités de fonction (élus)	- 4000,00	
67 Charges exceptionnelles		
673 titres annulés (sur exercices antérieurs)		+ 4000,00

Approbation des modifications proposées à l'unanimité

Le Président
Vincent VIVIER

